



Règlement intérieur

1^{er} Rapide des Cassis Chess Days

Conditions générales

Article 1.1 : organisation

Le club de Cassis Echecs organise son 1^{er} rapide des Cassis Chess Days le 21 Octobre 2023 au Centre Culturel de Cassis 13260.

Article 1.2 : conditions de participation

Le tournoi étant homologué auprès de la Fédération Française des Echecs et de la FIDE, l'ensemble des joueurs doivent être titulaires d'une licence B au minimum et valable pour la saison 2023-2024 avant le début du tournoi. Toutefois, un joueur ne disposant pas de licence B a la possibilité de s'affilier auprès du club organisateur suivant les conditions tarifaires fixées par celui-ci.

Droits d'inscriptions : adultes : 6 € Jeunes : 3 €

Article 1.3 : homologation

Le tournoi est homologué FFE et FIDE. Il sera pris en compte pour l'Elo FIDE Rapide de novembre 2023.

Tournoi

Article 2.1 : règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.

L'article A.5 s'applique à l'ensemble de la manifestation.

Article 2.2 : cadence de jeu

Cadence 10min. + 2s/coup.

Article 2.3 : zone de jeu

La zone de jeu correspond à la grande salle. Elle est accessible seulement par les joueurs. Toute personne n'étant pas joueur du tournoi se verra demander de quitter la zone de jeu. Seuls l'organisateur et les arbitres peuvent autoriser une ou plusieurs personnes extérieures à être présentes dans la zone de jeu. Les personnes souhaitant prendre des photos seront autorisées pendant la première ronde.



Article 2.4 : appariements

La méthode d'appariement utilisée est le système suisse. Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.7).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2.5 : horaire et nombre de parties

Le tournoi comporte 5 rondes.

Horaires :

Pointage : 9h00-9h30

Ronde 1 : 9h30

Ronde 2 : 10h00

Ronde 3 : 10h30

Ronde 4 : 11h00

Ronde 5 : 11h30

Remise des prix 12h00

Tout joueur se présentant **après 9h30** ne sera **apparié que pour la ronde 2** avec 0 (zéro) point. Toutefois, l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de jeu en cas de nécessité pour la bonne marche du tournoi.

Article 2.5 : classement

Le classement est établi au nombre de points de match. En cas d'égalité de point à l'issue de la dernière ronde du tournoi, le départage se fera, dans l'ordre suivant : au Buchholz, Cumulatif puis à la performance.

Article 2.6 : distribution des prix.

Aucun prix en argent ne sera distribué. Seul des coupes non cumulables pour les premiers de chaque catégorie d'âge jeune, vétérans, féminin et les 3 premiers du tournoi

Article 2.7 : arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est MASSARDO Quentin AFO2. Les arbitres assistants sont CHARVEIN Gabriel, AFC et BOSCHETTI Rémi, arbitre stagiaire voulant obtenir le titre AFC.

Article 2.8 : forfait et abandon

Le délai de forfait est fixé à 3 minutes. Tout joueur ne pouvant pas jouer une ronde ou décidant d'abandonner sa participation au tournoi doit immédiatement le signaler à l'arbitre avant le début de l'appariement de la ronde suivante.

Article 2.9 : respect du règlement

Les participants doivent se conformer à la charte du joueur d'échecs et à respecter ce présent règlement intérieur.



Divers

Article 3.1 : droit à l'image

En s'inscrivant à ce tournoi, ou en inscrivant des enfants mineurs dont ils ont la charge, les participants, ou les parents et tuteurs légaux autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web, d'articles de journaux ou de tout autre support de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard avant le début de la première ronde.

Article 3.2 : publication du classement

Le classement final du tournoi sera affiché après la remise des prix sur le site de la FFE dans les 4h après la dernière ronde.

Article 3.3 : buvette

Le club vous propose tout au long du tournoi des boissons non alcoolisées à la buvette du club.

Signatures :

L'arbitre du tournoi

MASSARDO Quentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Quentin Massardo', written over a horizontal line.

L'organisateur

MASSARDO Sébastien

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien Massardo', written over a horizontal line.

